

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale

Sud Luberon

Séance du 13 février 2020

Date de convocation : 5 février 2020  
Date d'affichage : 5 février 2020

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 26  
Nombre de voix exprimé : 34

L'an deux mille vingt et le treize février,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul FABRE, Président,

**Présents** : Mmes & MM FABRE Paul, DE VILLEBONNE Alain, ALLEGRE Sandrine, AMOURDEDIEU - OLLIER Claudine, BARNOUIN Monique, BESTAGNO Michel, D'AMATO Jacqueline, DE SABRAN PONTEVES Géraud, DECUIGNIERES Jacques, DELAYE Jean-Claude, DERANQUE Roger, DUMONTIER Rose-Marie, FORTIN Jean-Claude, FRANC Daniel, GIRAUDON Josiane, JEAN Geneviève, NATTA Jacques, PEREZ Fernand, RICHAUD Joëlle, RIOU Jean-Yves, RISBOURG Grégory, ROBERT Jean-Louis, ROUZET Richard, RUFFINATTI Michel, SERRA Catherine, TCHOBDRÉNOVITCH Robert,  
**Présents sans droit de vote** : Mme MAUREL Eve, M. VACHIER MOULIN Christian.

**Procurations de** : Mmes & MM ARAMAND Françoise donne procuration à DERANQUE Roger, AUBOIS Pierre donne procuration à TCHOBDRÉNOVITCH Robert, BRABANT Jean-Marc donne procuration à PEREZ Fernand, BRETT Romain donne procuration à FABRE Paul, COUTON Géraldine donne procuration à DUMONTIER Rose-Marie, FERETTI Alain donne procuration à D'AMATO Jacqueline, GENTY Guy donne procuration à FRANC Daniel, RAOUX Françoise donne procuration à DELAYE Jean-Claude.

**Absents et excusés** : DECKER Marie, GRELET Béatrice, LAROCHE Franck, LOVISOLY Jean-François, MOURET Karine, NEGREL Stéphanie, SABATER Nicole, VITALE Bernadette ;

Madame Monique BARNOUIN est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020-010

Aménagement Urbain

EPF Paca – Acquisitions pour le compte de la commune de Mirabeau

Rapporteur : Paul FABRE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2018-079 du 11 octobre 2018 approuvant la convention multi-sites avec l'EPC PACA ;

Vu la délibération n°2018-051 du approuvant la signature d'une convention d'intervention foncière en opération d'ensemble entre l'EPF PACA, COTELUB et la Commune de Mirabeau – site Les Espinasses

Vu la proposition d'acquisition de l'EPF PACA en date du 6 novembre 2019 ;

Vu la proposition d'acquisition de l'EPF PACA en date du 16 janvier 2020 ;

Vu l'avis du Bureau dans sa réunion du 30 Janvier 2020 ;

Vu les statuts de COTELUB

Considérant que COTELUB a signé une convention avec l'EPF PACA en vue de l'acquisition foncière de biens permettant la réalisation de programmes d'habitat,

Considérant que, suite à la signature de cette convention, l'EPF PACA a sollicité l'accord de COTELUB pour l'acquisition d'une parcelle cadastrée : section A, n° 622, sise Lieudit « Les Espinasses » à Mirabeau, d'un montant de 185 000 €,

Considérant que les propriétaires de ladite parcelle ont accepté la proposition d'acquisition de l'EPF-PACA ;

Considérant que, suite à la signature de cette convention, l'EPF PACA a sollicité l'accord de COTELUB, pour l'acquisition d'une parcelle cadastrée : section A, n°623, sise Lieudit « Les Espinasses » à Mirabeau, d'un montant de 187 000 €,

Considérant que les propriétaires de ladite parcelle ont accepté la proposition d'acquisition de l'EPF-PACA ;

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De donner l'accord de COTELUB sur ces acquisitions par l'EPF Paca,
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Donne** l'accord de COTELUB sur ces acquisitions par l'EPF Paca,
- **Autorise** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par : 34 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Paul FABRE  
Président

